

CHAMPIONNAT DU BAS-RHIN SUR PISTE DES ECOLES DE CYCLISME REGLEMENT 2010

Article n° 1 : Dans le but de promouvoir le cyclisme sur piste, l'Union Cycliste Vendenheim 1920, (UCV), organise son huitième CHAMPIONNAT DU BAS-RHIN DES ECOLES DE CYCLISME SUR PISTE.

Article n° 2 : Le championnat du Bas-Rhin intéresse les jeunes des écoles de cyclisme du Bas-Rhin. Il se déroulera sur une seule manche le mardi 25 mai 2010 au vélodrome de Strasbourg-HautePierre. En cas de mauvais temps la date de report prévue est le 1^{er} juin.

Article n° 3 : Le championnat s'adresse aux licencié(e)s du Bas-Rhin des catégories Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets.
Nota : les Cadets féminines pourront courir avec les Minimes et les Juniors féminines pourront courir avec les Cadets.

Article n° 4 : Les épreuves proposées sont les suivantes :

Poussins :

- a) *épreuve chronométrée individuelle*: 200 m lancé.
- b) *course aux points* , 8 tours avec classement tous les 4 tours.

Pupilles, Benjamins, Minimes et Cadets :

- a) *épreuve chronométrée individuelle*: 200 m lancé.
- b) *course aux points* : Pupilles, 12 tours avec classement tous les 4 tours, Benjamins, 16 tours avec classement tous les 4 tours, Minimes, 20 tours avec classement tous les 4 tours, Cadets, 24 tours avec classement tous les 4 tours.

c) *élimination* : Pour toutes les catégories, nombre de tours selon le nombre de coureurs et le règlement FFC piste.

Nota : selon les contraintes météorologiques ou autres, l'organisateur pourra réduire le nombre de tours dans la course aux points.

Article n° 5 : Les classements seront effectués par les commissaires FFC et contrôlés par la Commission Ecoles du Cyclisme du Comité d'Alsace. Ils seront diffusés à la presse par l'organisateur.

- a) **Classements individuels** : pour chaque catégorie, ils seront effectués selon le système suivant : addition des places de chaque épreuve, (ex : épreuve A, 1^{er} = 1 pt ; épreuve B, 2^{ème} = 2 pts ; épreuve C, 4^{ème} = 4 pts ; total = 7 pts)
Le coureur totalisant le minimum de point sera déclaré vainqueur.
En cas d'égalité de points, l'épreuve chronométrée sera toujours déterminante.

En cas d'abandon dans une des 2 ou 3 épreuves selon la catégorie, le coureur se verra attribuer systématiquement la dernière place de celle-ci.

b) Classements par équipes : il sera effectué sur la base d'un coureur par catégorie, soit 5 coureurs.

C'est le classement général individuel qui sera pris en compte pour établir le classement par équipe, c'est-à-dire que l'on additionnera les places correspondantes aux meilleurs de chaque catégorie pour chaque équipe.

Un club non représenté dans une catégorie se verra attribuer le nombre de points du dernier classé + 1 pt.

En cas d'égalité de points, le nombre de meilleures places obtenues sera toujours déterminant.

Article n°6 : -Récompenses

La remise des prix et récompenses aura lieu à l'issue du championnat au vélodrome de Strasbourg-Hautepierre.

- Lots + coupes seront remis à chaque vainqueur par catégorie masculine et féminine,
- Coupes aux trois meilleures équipes,
- Lots de consolation à chaque participant.

Nota : tout concurrent ne participant pas à la remise des récompenses se verra déchu de son (ses) prix.

Notes :

a) La date de report en cas de mauvais temps est le 1^{er} juin.

b) Les classements seront placés sous le contrôle de la CEC et communiqués aux DNA.

c) Tout litige pouvant intervenir ponctuellement dans le cadre du championnat sera traité essentiellement par la CEC à partir d'une demande écrite à son président qui transmettra à la commission sportive.

d) l'épreuve fera l'objet d'un détail d'organisation qui paraîtra sur le site du comité d' au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve sous la responsabilité de l'Union Cycliste Vendenheim 1920.

e) Le règlement FFC piste s'applique à toutes les épreuves. Casques et gants obligatoires. Les épreuves se dérouleront sur **vélos de route** pour les catégories Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes et sur **Vélos de piste** pour les cadets.

f) Les roues lenticulaires et à bâtons sont interdites.

g) Les échauffements sont obligatoires et organisés pendant 15 minutes avant chaque manche, (relais piste, toutes catégories confondues).

Responsables : éducateurs UCV.

h) Lors des épreuves, chaque équipe ou groupe devra respecter les directives de l'organisateur et des commissaires FFC sous peine de pénalités.

i) Le présent règlement, approuvé par les organisateurs UCV et CEC et entériné par la commission sportive FFC.CRA pourra être fourni à chaque club participant sur simple demande à l'UCV, (transmettre une enveloppe timbrée).

j) Les engagements seront à transmettre à :

Francis BUCHWALTER, 3 rue de la cité, 67550 VENDENHEIM.

Mails : francis.buchwalter@wanadoo.fr

Une caution de 2 Euros sera exigée pour les dossards.

Les responsables de l'Ecole de Cyclisme de l'UCV sous couvert du président de l'UCV.